

## **Lignes directrices sur l'utilisation de Biothérapies**

### **pendant la pandémie de COVID-19**

En raison de la récente pandémie, on s'inquiète des effets immunomodulateurs des Biothérapies vis-à-vis du coronavirus (COVID-19).

Actuellement, les Centres for Disease Control et Prévention (CDC) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) n'ont pas de lignes directrices sur l'utilisation de Biothérapies durant la pandémie.

De plus, il n'existe aucune donnée sur le risque spécifique de COVID-19 l'infection par la thérapie biologique. Plus précisément, nous n'avons pas de preuves directes en fonction de la classe biologique ou du mécanisme d'action privilégié en ce qui concerne le risque d'infection par le COVID-19

Nous continuons à surveiller la situation à mesure que d'autres données deviennent disponibles.

Une priorité pour les dermatologues, à ce stade, est de garder nos patients hors des salles d'urgence et de continuer à traiter les urgences afin de ne pas taxer inutilement le système de santé.

Les dermatologues doivent équilibrer le risque d'immunosuppression avec le risque de flambée de maladie nécessitant une intervention urgente.

Par conséquent, l'Académie recommande fortement que les patients n'arrêtent pas les biothérapies sans consulter leurs médecins.

### **L'Académie Américaine de Dermatologie présente les recommandations provisoires suivantes :**

Patients déjà sous biothérapie

1) Les patients suivant une biothérapie qui n'ont pas été testés positifs ou qui ont présenté des signes/symptômes de COVID-19 : Il n'y a pas suffisamment de preuves pour recommander l'arrêt des biothérapies.

Les médecins doivent évaluer le bénéfice/risque lié à l'utilisation de biothérapies au cas par cas. La discussion, au niveau du patient devrait inclure l'indication originale de la biothérapie, la gravité de l'indication originale, l'âge du patient (qu'il ait plus de 60 ans) et aussi les comorbidités qui peuvent exposer les patients à un risque plus élevé de maladie grave causée par le COVID-19 : (maladies cardiovasculaires, le diabète, l'hypertension grave, maladie de foie, maladie rénale, atteinte du système respiratoire, malignités internes ou tabagisme entre autres).

2) Pour les patients suivant une biothérapie qui ont été testés positif au COVID-19, nous recommandons aux médecins d'arrêter ou de reporter la thérapie jusqu'à ce que le patient récupère de son infection par le COVID-19, conforme aux lignes directrices sur la prise en charge des patients atteints d'infections actives sur la thérapie biologique (AAD Biologic Guideline).

3) Patients ne suivant pas de biothérapie

Pour les patients considérés pour le début de la biothérapie : nous recommandons aux médecins d'évaluer le bénéfice/risque chez les patients à faible risque avant d'entreprendre un traitement au cas par cas, en reconnaissant que toute personne peut développer des complications graves liées au COVID-19